



COMMUNE D'YÈVRES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 08 janvier 2026

Nombre de membres : 19

Présents : 13

Procurations : 03

Votants : 16

Etaient présents :

- Mme Carrouget, Maire.

- M. Trécul, Mme Voillot, M. Bonnet, Mme Habert, M. Calvet, Adjoints.

- Mme Gryczynski, Mme Ménager, M. Dumand, M. Perry, M. Leseur, Mme Maugars, Mme Massot, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Raimbert (pouvoir à Mme Carrouget), Mme Ains Galby (pouvoir à M. Trécul), Mme Billard (pouvoir à Mme VOILLOT), M. Boisseau, M. Simon.

Absent : M. Besson

Secrétaire : M. LESEUR

La séance est ouverte à 20h37.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Création d'un Espace Santé Prévention - Demande de subvention DETR DSIL 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de création d'un Espace Santé Prévention en centre-bourg d'Yèvres,

Vu la délibération n°2025/48 du 11 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 au marché public de conception-réalisation relatif à l'Espace Santé Prévention, avenant sans incidence financière et sans engagement de l'exécution des travaux,

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relatif à la constitution d'une équipe de soins primaires,

Considérant la fragilisation de l'offre de soins de premier recours sur le territoire communal et la nécessité de garantir un accès pérenne aux soins en zone rurale,

Considérant l'intérêt général du projet en matière de santé publique, de prévention et de lutte contre la désertification médicale,

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'un Espace Santé Prévention, pour un montant global prévisionnel de 1 500 000 € HT.
- approuve le plan de financement prévisionnel global de l'opération, présenté comme suit :
 - CPER REGION CRST2 : 175 000 €
 - CPER - État : 175 000 €
 - Département : 210 000 €
 - DETR / DSIL : 200 000 €
 - Autofinancement : 740 000 €

- décide de solliciter une subvention de 200 000 € au titre de la DETR et/ou de la DSIL, destinée à contribuer à l'équilibre financier global de l'opération.
- précise que la commune s'engage à ne notifier aucun ordre de service de démarrage des travaux avant la réception de l'accusé de réception de la demande de subvention DETR / DSIL, conformément aux règles applicables aux aides de l'État.
- autorise Madame le Maire à :
 - déposer la demande de subvention DETR / DSIL,
 - signer tout document afférent à cette demande,

et accomplir toute démarche nécessaire à la réalisation du projet, dans le respect des règles

Objet : Création espace santé prévention - demande de subvention CD FDI 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de création d'un Espace Santé Prévention en centre-bourg de la commune d'Yèvres,

Vu la délibération n°2025/48 du 11 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 au marché public de conception-réalisation relatif à l'Espace Santé Prévention, avenant sans incidence financière et sans engagement de l'exécution des travaux,

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire concernant la constitution d'une équipe de soins primaires,

Considérant la fragilisation de l'offre de soins de premier recours en milieu rural et la nécessité de garantir un accès pérenne aux soins pour la population,

Considérant l'intérêt général du projet en matière de santé publique, de prévention et de lutte contre la désertification médicale,

Considérant que le projet d'Espace Santé Prévention présente une vocation supra-communale, en répondant aux besoins de santé d'un bassin de vie élargi au-delà du seul périmètre communal,

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'un Espace Santé Prévention, destiné à regrouper les professionnels de santé du territoire et à développer des actions de prévention, pour un montant global prévisionnel de 1 500 000 € HT,
- approuve le plan de financement prévisionnel global de l'opération, présenté comme suit :
 - CPER REGION CRST2 : 175 000 €
 - CPER - État : 175 000 €
 - Conseil départemental (FDI 2026) : 60 000 €
 - Conseil départemental (exercices antérieurs) : 150 000 €
 - DETR / DSIL: 200 000 €
 - Autofinancement : 740 000 €

- décide de solliciter une subvention de 60 000 € auprès du conseil départemental, au titre de la programmation FDI 2026, pour la réalisation de l'Espace Santé Prévention,
- précise que la commune a par ailleurs sollicité le report de subventions départementales antérieurement attribuées pour le même projet, par courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental,
- autorise Madame le Maire à :
 - déposer la demande de subvention auprès du Département,
 - signer tout document afférent à cette demande,
 - et accomplir toute démarche nécessaire à la réalisation du projet

**Objet : Création d'une voie nouvelle entre la rue Emile Delavallée et la rue Flandres Dunkerque
demande de subvention FDI 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil départemental d'Eure-et-Loir,

Vu le projet communal de création d'un Espace Santé Prévention, équipement recevant du public implanté en cœur de bourg,

Considérant que l'accès à cet équipement s'effectue depuis une route départementale très fréquentée, nécessitant des aménagements spécifiques afin de garantir la sécurité des usagers,

Considérant la nécessité de créer une voie nouvelle à sens unique, reliant la rue Émile Delavallée à la rue Flandres Dunkerque, afin d'assurer une desserte sécurisée de l'Espace Santé Prévention et de ses parkings dédiés,

Considérant que ce projet de voirie intègre également, sur le même tracé, la création d'une voie douce piétonne, permettant de relier le lotissement existant, l'Espace Santé Prévention et le centre-bourg,

Considérant que ces aménagements contribuent à la sécurisation des déplacements, à la réduction des conflits d'usage et au développement des mobilités actives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'une voie nouvelle à sens unique entre la rue Émile Delavallée et la rue Flandres Dunkerque, incluant l'aménagement d'une voie douce piétonne,
- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie, arrêté comme suit :

Coût € HT		Financement €	
Création voirie	240 455 €	FDI Voirie	30 000 €
		Autofinancement	210 455 €
		Total	240 455 €

- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) - volet voirie, d'un montant de 30 000 €
- autorise Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Objet : Programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement
demande de subventions fonds vert inondations**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la commune en matière de gestion des eaux pluviales, de protection des populations et d'aménagement du territoire,

Vu les phénomènes récurrents de ruissellement et d'inondations constatés sur le territoire communal,

Vu l'étude hydraulique et hydrologique réalisée en 2025 portant sur les problématiques d'inondation et de ruissellement à l'échelle communale,

Considérant la nécessité de protéger les habitants, les biens et les infrastructures communales exposés aux risques de ruissellement et d'inondation,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre des solutions préventives, durables et adaptées au contexte rural, notamment des solutions fondées sur la nature,

Considérant que les actions identifiées nécessitent une programmation pluriannuelle en raison de leur coût, de leur complexité technique et des démarches foncières préalables,

Considérant ce qui suit :

La commune d'Yèvres a engagé en 2025 une étude hydraulique et hydrologique afin de disposer d'un diagnostic précis et partagé des phénomènes de ruissellement et d'inondations affectant plusieurs secteurs du territoire communal.

À l'issue de cette étude, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre un programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement, reposant sur une gestion à la source des eaux pluviales, visant à réduire les volumes et les vitesses d'écoulement avant leur concentration à l'aval.

Ce programme est structuré en phases successives, hiérarchisées selon trois niveaux de priorité, avec une première phase en 2026 consacrée à la protection des populations et des biens dans les secteurs les plus exposés.

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mobilisation de financements publics extérieurs, en complément de l'autofinancement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve le programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement, tel que présenté, pour la période 2026-2028.

- approuve la programmation des actions de la phase 1 (2026), prioritairement orientée vers la protection des populations et des biens, ainsi que son plan de financement prévisionnel, arrêté comme suit :

Le coût prévisionnel de la phase 1 du programme est estimé à :

Montant total estimatif HT : 330 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Fonds vert	CD 28 - dispositif	Autofinancement
		Inondations	"Transition écologique"	
Montant HT				
Fossés à redents	226 000 €	56 500 €	60 000 €	109 500 €
Haies ou fascines	34 500 €	8 625 €	3 450 €	22 425 €
Réseau de canalisation	49 500 €	12 375 €		37 125 €
Autres équipements	20 000 €	5 000 €		15 000 €
Total	330 000 €	82 500 €	63 450 €	184 050 €

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 82 500 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert programme « prévention des inondations »,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement
demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du programme
Transition Ecologique et mobilités douces**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la commune en matière de gestion des eaux pluviales, de protection des populations et d'aménagement du territoire,

Vu les phénomènes récurrents de ruissellement et d'inondations constatés sur le territoire communal,

Vu l'étude hydraulique et hydrologique réalisée en 2025 portant sur les problématiques d'inondation et de ruissellement à l'échelle communale,

Considérant la nécessité de protéger les habitants, les biens et les infrastructures communales exposés aux risques de ruissellement et d'inondation,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre des solutions préventives, durables et adaptées au contexte rural, notamment des solutions fondées sur la nature,

Considérant que les actions identifiées nécessitent une programmation pluriannuelle en raison de leur coût, de leur complexité technique et des démarches foncières préalables,

Considérant ce qui suit :

La commune de Yèvres a engagé en 2025 une étude hydraulique et hydrologique afin de disposer d'un diagnostic précis et partagé des phénomènes de ruissellement et d'inondations affectant plusieurs secteurs du territoire communal.

À l'issue de cette étude, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre un programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement, reposant sur une gestion à la source des eaux pluviales, visant à réduire les volumes et les vitesses d'écoulement avant leur concentration à l'aval.

Ce programme est structuré en phases successives, hiérarchisées selon trois niveaux de priorité, avec une première phase en 2026 consacrée à la protection des populations et des biens dans les secteurs les plus exposés.

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mobilisation de financements publics extérieurs, en complément de l'autofinancement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme communal pluriannuel de lutte contre les inondations et le ruissellement, tel que présenté, pour la période 2026-2028.
- approuve la programmation des actions de la phase 1 (2026), prioritairement orientée vers la protection des populations et des biens, ainsi que son plan de financement prévisionnel, arrêté comme suit :

Le coût prévisionnel de la phase 1 du programme est estimé à :

Montant total estimatif HT : 330 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Fonds vert Inondations	CD 28 - dispositif "Transition écologique"	Autofinancement
	Montant HT			
Fossés à redents	226 000 €	56 500 €	60 000 €	109 500 €
Haies ou fascines	34 500 €	8 625 €	3 450 €	22 425 €
Réseau de canalisation	49 500 €	12 375 €		37 125 €
Autres équipements	20 000 €	5 000 €		15 000 €
Total	330 000 €	82 500 €	63 450 €	184 050 €

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 63 450 € auprès du conseil départemental dans le cadre du programme Transition écologique et mobilités douces
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : demande de subvention FDI VOIRIE pour réfection de voirie RUE DES TULIPES à Yèvres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du dispositif de subvention sollicité,

Considérant la nécessité d'engager des travaux de réfection de voirie sur la rue des Tulipes à Yèvres présentant des dégradations liées à l'usure, aux conditions climatiques et au trafic,

Considérant que ces dégradations portent atteinte à la sécurité des usagers, au confort de circulation et à la préservation du patrimoine routier communal,

Considérant que les travaux projetés consistent principalement en la reprise de la couche de roulement, la mise en conformité d'ouvrages et le marquage au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux de réfection de voirie sur la Rue des Tulipes à Yèvres
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :

Coût € HT		Financement €	
Réfection voirie	53 535 €	FDI Voirie	16 060 €
		Autofinancement	37 475 €
		Total	53 535 €

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI Voirie, de 16 060 €,
- autorise Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Objet : Demande de subvention FDI VOIRIE pour réfection de voirie LA PEUMESNIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du dispositif de subvention sollicité,

Considérant la nécessité d'engager des travaux de réfection de voirie sur la voie communale menant au hameau de la Peumesnière présentant des dégradations liées à l'usure, aux conditions climatiques et au trafic,

Considérant que ces dégradations portent atteinte à la sécurité des usagers, au confort de circulation et à la préservation du patrimoine routier communal,

Considérant que les travaux projetés consistent principalement en la reprise de la couche de roulement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux de réfection de voirie sur la voie communale de la Peumesnière,
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :

Coût € HT		Financement €	
Réfection voirie	13 322 €	FDI Voirie	3 997 €
		Autofinancement	9 325 €
		Total	13 322 €

- sollicite une subvention de 3 997 € auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI Voirie,
- autorise Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Objet : Demande de subvention FDI VOIRIE pour réfection de voirie LA BUISSONNIERE

La route de la Buissonnière présente aujourd'hui une dégradation très importante en deux points, notamment au droit des numéros 1 et 8 ainsi que dans le virage, avec des problématiques de sécurité et de pérennité de la chaussée.

Au niveau du 8 La Buissonnière :

Les travaux envisagés consistent en un élargissement de la voirie de 50 cm d'un côté et 1 m de l'autre sur une surface d'environ 140 m² ainsi que la réfection complète de la chaussée sur ce tronçon.

Au niveau du 1 La Buissonnière :

Les interventions prévues sont similaires, avec un élargissement de la voirie sur une surface d'environ 280 m² et la réfection de la chaussée,

Dans le virage, il s'avère nécessaire de créer un dispositif d'écoulement des eaux pluviales, rendu nécessaire par la configuration des lieux, comprenant la réalisation d'une tranchée drainante sur environ 110 mètres.

Ces travaux ont pour objectif :

- de sécuriser la circulation,
- de traiter durablement les désordres existants,
- et de prévenir les dégradations futures, notamment liées aux écoulements d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux de réfection de voirie sur la voie communale de la Buissonnière
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :

Coût € HT		Financement €	
Réfection voirie au niveau du 8	20 135 €	FDI Voirie	21 850 €
Réfection voirie au niveau du 1	38 122 €	Autofinancement	50 986 €
Ecoulement eaux pluviales (virage)	14 579 €		
Total	72 836 €	Total	72 836 €

- sollicite une subvention de 21 850 € auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI Voirie,
- autoriser Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Informations et questions diverses

Liste de décisions du 5 décembre 2025 au 05 janvier 2026.

Points d'avancement sur les projets 2025 réalisés :

- *Equipements et services à la population :*
 - Réalisation du Tiers lieu « La Fourmil'Yèvres » et du parking
 - Installation de la vidéoprotection et du local de supervision
- *Maison médicale*
 - Aménagement d'un cabinet de kinésithérapie
 - Portes intérieures du cabinet du Docteur doublées afin de garantir la confidentialité des consultations
- *Patrimoine communal*
 - Rénovation des logements communaux, Place de la Paix, avec changement des portes et fenêtres,
 - Remplacement de la porte de la mairie,
 - Mise aux normes du paratonnerre de l'église,
 - Renouvellement des postes informatiques des enseignants à l'école,
- *Voiries et infrastructures*
 - Réalisation de la voirie au Thuret,
 - Entretien des buses et des vallées,
 - Abattage des peupliers et remplacement par des tilleuls,
 - Signalisation des passages piétons sur la RD 955 (en cours)

- *Equipements sportifs et loisirs*
 - Remplacement du sol de la salle des sports,
 - Marquage du terrain extérieur pour la pratique du pickleball,
 - Eclairage et agrandissement des terrains de pétanque

Un travail de fond a été fait avec l'étude hydraulique ; celui-ci se poursuivra en 2026.

Points d'avancement sur les projets programmés en 2025 et qui seront réalisés en 2026 :

- Les travaux de la route du Val d'Esse,
- Les travaux de l'entrée du chemin à Issay,
- Le jardin du souvenir au cimetière

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- sur les intempéries (épisode neigeux) de ces derniers jours, gérées par les agriculteurs et les agents communaux
- elle remercie les agriculteurs pour leurs actions.
- la population communale INSEE (institut National de la statistique et des études économiques) : 01/01/2022 : 1 673 habitants - 01/01/2023 : 1 704 habitants
- des obsèques civiles ont eu lieu dans la salle récréative suite à une demande exceptionnelle d'une famille,
- Michel CABARET a été élu « Eurélien de l'année » par les internautes de l'écho républicain,
- du bilan très positif du Marché de Noël.

Calendrier des manifestations à venir :

- Vendredi 9 janvier : 19 h : vœux au personnel communal,
- Dimanche 11 janvier : galette des rois du Comité des Fêtes à 14 h,
- Vendredi 16 janvier : vœux du maire et de la municipalité à 19 h,
- Vendredi 23 janvier - Samedi 24 janvier : La Fourmil'Yèvres, avec l'association Space Bus, organise deux jours autour de l'astronomie : atelier avec les enfants de l'école et les maîtres, conférence avec Michel CABARET, observation du ciel avec des télescopes ou diffusion d'un documentaire,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.

SIGNATURES

Le Maire,
Danièle CARROUGET




Le Secrétaire de séance,
Gauthier LESEUR

